

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 02 mars 2023 approuvant le programme
général de formation professionnelle continue des
membres de l'équipe éducative des écoles et des membres
du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des centres
PMS pour la période entre les années scolaires 2023-2024 et
2028-2029 du Conseil de l'Enseignement des Communes et
des Provinces (CECP)**

A.Gt. 21-03-2024

M.B. 18-04-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement
secondaire, les articles 6.1.1-1, 3° et 6.1.5-9 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 mars
2023 approuvant le programme général de formation professionnelle continue
des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de
l'équipe pluridisciplinaire des centres PMS pour la période entre les années
scolaires 2023-2024 et 2028-2029 du Conseil de l'Enseignement des Communes
et des Provinces (CECP) ;

Vu l'avis de la Commission de pilotage du 20 février 2024 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. L'intitulé de l'arrêté du Gouvernement de la
Communauté française du 02 mars 2023 approuvant le programme
général de formation professionnelle continue des membres de l'équipe
éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe
pluridisciplinaire des centres PMS pour la période entre les années
scolaires 2023-2024 et 2028-2029 du Conseil de l'Enseignement des
Communes et des Provinces (CECP) est remplacé par ce qui suit :

« Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 mars 2023
approuvant le programme général de formation professionnelle continue des
membres de l'équipe éducative des écoles, des membres de l'équipe
pluridisciplinaire des centres PMS et des membres de l'équipe
pluridisciplinaire des pôles territoriaux du Conseil de l'Enseignement des
Communes et des Provinces (CECP) pour la période comprise entre les années
scolaires 2023-2024 et 2028-2029 ».

Article 2. - Dans le même arrêté, il est inséré deux articles entre l'article 2 et l'article 3, rédigés comme suit :

« Article 2/1. - Le programme général de formation professionnelle continue à destination des membres de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, présenté par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP), repris en annexe 3, est approuvé pour la période entre les années scolaires 2024-2025 et 2028-2029. ».

« Article 2/2. - Certaines formations du programme général de formation professionnelle continue à destination des membres de l'équipe éducative des écoles présenté par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) sont ouvertes aux membres du personnel des pôles territoriaux. Ces formations sont reprises à l'annexe 4. Les membres du personnel des pôles territoriaux peuvent bénéficier de ces formations entre les années scolaires 2024-2025 et 2028-2029. ».

Article 3. - Dans le même arrêté, il est inséré une annexe 3 qui est jointe en annexe 1 au présent arrêté.

Article 4. - Dans le même arrêté, il est inséré une annexe 4 qui est jointe en annexe 2 au présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} avril 2024.

Article 6. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 mars 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR

Annexe 1 : Programme général de formation professionnelle continue à destination des membres de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux (CECP)

N° Orientation	Orientation de formation	Thème(s) concerné(s) par la formation	Intitulé de formation CECP	Objectifs de la formation CECP	Recommandations	Public cible					Durée	Spécificités R	
						Public spécifique des Pôles		Public mixte : Ecoles / Pôles					
						Membre de l'équipe pluridisciplinaire d'un	Coordonnateur d'un pôle	Membre des équipes éducatives	Directeurs	Précisions			
1	Comprendre, s'approprier, questionner les enjeux de l'école inclusive et les missions des membres des pôles territoriaux, notamment la posture d'accompagnant, les aspects juridiques, éthiques et déontologiques, le cadre institutionnel, les compétences transversales, les enjeux et les attentes du système éducatif et leur traduction en termes de pratiques professionnelles.	Les postures des membres d'un pôle territorial Les enjeux de l'école inclusive Les compétences transversales en lien avec les missions Les compétences spécifiques des différentes fonctions en lien avec les missions Le développement d'une approche critique et réflexive	Prendre ma place, mes responsabilités, mon autonomie en tant que membre novice d'une équipe pluridisciplinaire d'un pôle territorial du CECP	Analyser ses pratiques professionnelles à partir de cas et/ou de situations vécues portant sur le travail collaboratif, sur les relations avec l'institution et avec les partenaires externes et sur le fonctionnement d'une école/classe/pôle. À partir de cet état des lieux : * En fonction des besoins et des interrogations, créer un inventaire de questions à poser à la direction de l'école siège ou des écoles coopérantes, au coordonnateur, à l'équipe éducative des écoles coopérantes... et en garder des traces. * Identifier d'autres pistes d'actions et outils à déployer visant la responsabilisation et l'autonomie pour exercer mon métier en tant que membre novice d'une équipe pluridisciplinaire avec aisance. Mobiliser le portfolio professionnel : amorcer son projet personnel de formation, insérer les traces expérimentelles de compétences renforcées par cette formation.	Un accompagnement sur l'année est recommandé. Une journée en début d'année et une journée en fin d'année, voire une journée au milieu si la proposition porte sur 3 jours. L'analyse de cas / de situations vécues visera en particulier : * la vision de l'inclusion au sein de notre réseau et l'organisation du monde de l'enseignement subventionné et les nouveaux processus organisationnels liés à l'intégration permanente et les protocoles associés * la collaboration entre les écoles et les pôles, en lien avec les missions des pôles * la posture à adopter dans le cadre des missions des pôles	x					Membre d'un pôle novice (moins de 5 ans dans le pôle)	2 à 3 jours	L'inscription dans une approche enracinée, contextualisée avec la réalité spécifique R ou école/PMS (ou encore des équipes, voire des sous-équipes). Ces réalités sont : * Locales, géographiques, territoriales, * Liées à l'ancrage social (notamment le tissu social propre à l'école ou CPMS), * Lié au maillage des CPMS, * Les spécificités propres à un réseau en particulier (par ex. PSE pour WBE ou la distance/ « indépendance » entre les asbl CPMS et leurs écoles pour le SeGEC) "
1	Comprendre, s'approprier, questionner les enjeux de l'école inclusive et les missions des membres des pôles territoriaux, notamment la posture d'accompagnant, les aspects juridiques, éthiques et déontologiques, le cadre institutionnel, les compétences transversales, les enjeux et les attentes du système éducatif et leur traduction en termes de pratiques professionnelles.	Le cadre institutionnel des missions des membres des pôles territoriaux au sein du système éducatif Le cadre juridique, éthique, déontologique Les enjeux de l'école inclusive	Mise à jour de ses connaissances administratives en regard des circulaires et des décrets dans le cadre du pilotage de son pôle territorial	Mener une analyse sur ses connaissances, sa compréhension, son interprétation des décrets/des circulaires parallèlement au contexte de travail de son pôle. S'approprier les actualisations des décrets/des circulaires par des analyses de cas transposables avec la réalité de terrain. Établir un champ d'application en fonction du contexte environnemental et du projet du pôle territorial.	La formation sera dispensée une fois par an en début d'année scolaire et viendra compléter la formation initiale des coordonnateurs. Elle permettra une mise à jour des connaissances et une appropriation aisée dans la pratique professionnelle. La formation portera sur les dernières mises à jour des décrets et circulaires en lien avec les pôles territoriaux, mais aussi les autres décrets et circulaires qui pourraient avoir un impact sur l'organisation du pôle.		x					1 jour	Les préoccupations, les objectifs, les valeurs, les objets spécifiques aux réseaux (ex. neutralité, cours philosophiques)
1	Comprendre, s'approprier, questionner les enjeux de l'école inclusive et les missions des membres des pôles territoriaux, notamment la posture d'accompagnant, les aspects juridiques, éthiques et déontologiques, le cadre institutionnel, les compétences transversales, les enjeux et les attentes du système éducatif et leur traduction en termes de pratiques professionnelles.	Les compétences transversales en lien avec les missions Les compétences spécifiques des différentes fonctions en lien avec les missions Le développement d'une approche critique et réflexive	Piloter le processus formatif de son école/son pôle territorial en regard des objectifs spécifiques des plans de pilotage et des besoins spécifiques d'une école / d'un pôle territorial	Contextualiser les enjeux et la philosophie du pilotage du processus formatif au sein de son école/ de son pôle territorial. Développer et opérationnaliser une démarche réflexive autour : * de la mise en oeuvre du processus formatif * du soutien aux équipes * du sens et de l'articulation des outils de pilotage de la formation (plans de formation et portfolio)			x		x	Public mixte : Direction Coordonnateur d'un pôle territorial	1 jour	Le réinvestissement et la mobilisation des balises communes	
1	Comprendre, s'approprier, questionner les enjeux de l'école inclusive et les missions des membres des pôles territoriaux, notamment la posture d'accompagnant, les aspects juridiques, éthiques et déontologiques, le cadre institutionnel, les compétences transversales, les enjeux et les attentes du système éducatif et leur traduction en termes de pratiques professionnelles.	Le cadre institutionnel des missions des membres des pôles territoriaux au sein du système éducatif Le cadre juridique, éthique, déontologique	Contribution du pôle au pilotage de l'école siège	Déterminer les objectifs prioritaires spécifiques à votre pôle en lien avec les objectifs d'amélioration du système éducatif et le plan de pilotage de l'école siège. Identifier et prioriser des stratégies d'amélioration, un plan d'actions et les modalités d'évaluation à mener permettant d'atteindre ces objectifs. Faire du plan de pilotage un outil dynamique au service de l'évolution de votre pôle et de la collaboration avec l'école siège.	En équipe complète : le directeur de l'école siège, le coordonnateur et les membres de l'équipe pluridisciplinaire	x	x		x	En équipe complète : le directeur de l'école siège, le coordonnateur et les membres de l'équipe pluridisciplinaire	1 jour	Le réinvestissement et la mobilisation des balises communes	
1	Comprendre, s'approprier, questionner les enjeux de l'école inclusive et les missions des membres des pôles territoriaux, notamment la posture d'accompagnant, les aspects juridiques, éthiques et déontologiques, le cadre institutionnel, les compétences transversales, les enjeux et les attentes du système éducatif et leur traduction en termes de pratiques professionnelles.	Les postures des membres d'un pôle territorial Le développement d'une approche critique et réflexive	Membre d'un pôle territorial : prendre sa place dans sa fonction en adoptant une posture d'accompagnement et de soutien	Construire un cadre d'intervention en adéquation avec la fonction/mission, en tenant compte de sa situation professionnelle. Adopter et adapter sa posture de médiateur et d'accompagnateur d'une école en fonction du contexte. Prendre du recul sur les actions mises en oeuvre les évaluer et les réguler en fonction du contexte. Mobiliser le portfolio professionnel : amorcer son projet personnel de formation, insérer les traces expérimentelles de compétences renforcées par cette formation.		x		x			2 jours	L'inscription dans une approche enracinée, contextualisée avec la réalité spécifique R ou école/PMS (ou encore des équipes, voire des sous-équipes). Ces réalités sont : * Locales, géographiques, territoriales, * Liées à l'ancrage social (notamment le tissu social propre à l'école ou CPMS), * Lié au maillage des CPMS, * Les spécificités propre à un réseau en particulier (par ex. PSE pour WBE ou la distance/ « indépendance » entre les asbl CPMS et leurs écoles pour le SeGEC) "	
1	Comprendre, s'approprier, questionner les enjeux de l'école inclusive et les missions des membres des pôles territoriaux, notamment la posture d'accompagnant, les aspects juridiques, éthiques et déontologiques, le cadre institutionnel, les compétences transversales, les enjeux et les attentes du système éducatif et leur traduction en termes de pratiques professionnelles.	Le travail d'équipe au niveau du pôle territorial	Penser le projet éducatif et pédagogique de notre pôle territorial	Coconstruire le projet éducatif et pédagogique du pôle et en faire un outil de pilotage de l'action éducative en : * Définissant l'identité de l'équipe (cohérence et cohésion dans la vision commune des valeurs et du fonctionnement) ; * Mutualisant nos ressources et nos expertises. Déterminer les besoins de formation et planifier son processus formatif dans une vision collective.	Formation en équipe complète d'un Pôle territorial	x	x	(x)	x	Formation en équipe complète d'un pôle : * Équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux * Coordonnateur d'un pôle territorial * La direction de l'école siège * (* La direction d'une/des école(s) partenaire(s) éventuellement)	2 jours	Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations	
2	Saisir les enjeux, encourager et développer les pratiques collaboratives, l'intelligence collective et le travail d'équipe au niveau des pôles territoriaux, la collaboration avec les équipes éducatives, les CPMS et les partenaires externes.	Les compétences relationnelles et émotionnelles	Comment conduire le changement de posture professionnelle au sein de mon équipe ?	En fonction du contexte spécifique du pôle/de l'école, sélectionner et approfondir un outil d'analyse qui permet de conduire le changement de posture au sein de son équipe. Analyser les facteurs qui contribuent ou freinent la mise en place de cet outil. Elaborer des stratégies pour implémenter cet outil dans sa pratique. Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer l'efficacité de ces stratégies et les ajuster en conséquence.	Une évaluation et une analyse du contexte de travail et des besoins des bénéficiaires de la formation avant la formation sont vivement recommandées pour que la formation réponde à leurs attentes. Le formateur proposera un panel d'outils favorisant le changement de posture. En fonction des besoins identifiés par les participants, il approfondit plus en détail leur utilisation.		x				2 à 3 jours	Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations	

N° Orient ation	Orientation de formation	Thèmes(s) concernés par la formation	Intitulé de formation CECP	Objectifs de la formation CECP	Recommandations	Public cible					Durée	Spécificités R	
						Public spécifique des Pôles	Public mixte : Ecoles / Pôles						
						Membre de l'équipe pluridisciplinaire d'un pôle	Coordinateur d'un pôle	Membre des équipes éducatives	Directeurs	Précisions			
2	Saisir les enjeux, encourager et développer les pratiques collaboratives, l'intelligence collective et le travail d'équipe au niveau des pôles territoriaux, la collaboration avec les équipes éducatives, les CPMS et les partenaires externes.	Le travail d'équipe au niveau du pôle territorial La collaboration avec les équipes éducatives La collaboration jeune, école, pôle, CPMS, familles La collaboration avec les partenaires externes	Développement d'une dynamique collaborative par le leadership partagé au sein de l'école/ du pôle	Préciser/rappeler la notion de leadership partagé pour améliorer le leadership des membres de l'équipe en situation et mener un état des lieux des pratiques existantes dans l'école/ dans le pôle. En fonction des besoins identifiés, mettre en place des dispositifs propices à faciliter l'intelligence collective, la co-construction, la créativité et l'innovation en équipe au service de la dynamique collaborative (projet d'école, projet pédagogique, mise en œuvre du contrat d'objectif...) Évaluer et réajuster ces dispositifs en fonction de la réalité de l'équipe éducative/pluridisciplinaire en tenant compte des conditions, des freins et des leviers.	Le formateur ajustera son dispositif en fonction du contexte environnemental et des documents de référence propre aux écoles/ aux pôles	x		x					Le réinvestissement et la mobilisation des balises communes
2	Saisir les enjeux, encourager et développer les pratiques collaboratives, l'intelligence collective et le travail d'équipe au niveau des pôles territoriaux, la collaboration avec les équipes éducatives, les CPMS et les partenaires externes.	La collaboration avec les équipes éducatives	Comment fonder une collaboration efficiente entre notre pôle territorial et les enseignants de nos écoles coopérantes au service de l'élève ?	Réaliser un état des lieux des ressources disponibles et mobilisables dans sa classe et dans son pôle territorial favorisant des interventions ciblés et des stratégies d'accompagnement adaptées. Identifier des mécanismes formels pour renforcer la collaboration entre le membre du pôle territorial et l'enseignant. Elaborer un plan d'action commun pour maximiser l'utilisation des moyens disponibles (matériel pédagogique, infrastructures, expertises spécifiques...) pour répondre de manière plus efficace aux besoins des élèves. Mettre en place des processus d'évaluation collaboratifs entre le membre du pôle territorial et l'enseignant pour mesurer et réguler leurs pratiques.	Les participants sont invités à venir en binôme Une évaluation et une analyse du contexte de travail et des besoins des bénéficiaires de la formation avant la formation sont vivement recommandées pour que la formation réponde à leurs attentes. Le formateur ajustera son dispositif en fonction du contexte environnemental et des documents de référence propres aux écoles coopérantes.	x		x		Public mixte : Membre d'un pôle territorial/enseignant d'une école coopérante	2 jours	Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations	
2	Saisir les enjeux, encourager et développer les pratiques collaboratives, l'intelligence collective et le travail d'équipe au niveau des pôles territoriaux, la collaboration avec les équipes éducatives, les CPMS et les partenaires externes.	Le travail d'équipe au niveau du pôle territorial La collaboration avec les équipes éducatives La collaboration jeune, école, pôle, CPMS, familles La collaboration avec les partenaires externes	Comment mettre en œuvre un P.I.A. /P.I.T efficace pour accompagner et soutenir les élèves ?	S'approprier les mécanismes à mettre en place pour élaborer et utiliser un P.I.A./P.I.T efficace au sein de l'école afin d'assurer une cohérence et une continuité dans la prise en charge des élèves. Élaborer un plan d'action au regard des mécanismes identifiés et des acteurs impliqués au sein de l'école. Identifier des procédures d'évaluation pour mesurer l'efficacité du P.I.A./P.I.T mis en œuvre au sein de l'école.	Une évaluation et une analyse du contexte de travail et des besoins des bénéficiaires de la formation avant la formation sont vivement recommandées pour que la formation réponde à leurs attentes. Le formateur ajustera son dispositif en fonction du contexte environnemental et des documents de référence propres aux écoles.	x		X			1 à 2 jours	Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations	
2	Saisir les enjeux, encourager et développer les pratiques collaboratives, l'intelligence collective et le travail d'équipe au niveau des pôles territoriaux, la collaboration avec les équipes éducatives, les CPMS et les partenaires externes.	La collaboration jeune, école, pôle, CPMS, familles	Mettre en place une stratégie de communication permettant de responsabiliser les élèves dans leur processus d'apprentissage	Mener un état des lieux des stratégies/des outils/des supports de communication utilisés dans nos écoles pour responsabiliser les élèves dans leurs apprentissages. Analyser les facteurs qui contribuent ou freinent leur mise en place/leur utilisation. Établir un plan d'action pour mettre en œuvre ces stratégies/outils/supports en fonction des besoins de communication avec les élèves. Identifier des procédures d'évaluation pour mesurer l'efficacité de ces stratégies/outils/supports de communication.	Une évaluation et une analyse du contexte de travail et des besoins des bénéficiaires de la formation avant la formation sont vivement recommandées pour que la formation réponde à leurs attentes. Le formateur ajustera son dispositif en fonction du contexte environnemental et des documents de référence propre aux écoles.	x		x			1 à 2 jours	Le réinvestissement et la mobilisation des balises communes Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations	
2	Saisir les enjeux, encourager et développer les pratiques collaboratives, l'intelligence collective et le travail d'équipe au niveau des pôles territoriaux, la collaboration avec les équipes éducatives, les CPMS et les partenaires externes.	La collaboration jeune, école, pôle, CPMS, familles La collaboration avec les partenaires externes	Comment mettre en place un partenariat entre les différents acteurs (enseignants, membres des pôles territoriaux, parents, CPMS et partenaires externes) au service des apprentissages des élèves ?	Définir les responsabilités et les attentes spécifiques de chaque acteur afin de mieux aligner les efforts au service des élèves. Évaluer de manière approfondie les collaborations existantes, en identifiant les points forts et les domaines à améliorer. Développer la capacité à rechercher des partenariats pertinents en explorant diverses sources, tout en établissant des critères spécifiques pour évaluer la compatibilité des partenaires potentiels avec les objectifs et les besoins spécifiques des élèves. Elaborer un plan d'action concret, basé sur les besoins identifiés, en vue d'établir et de renforcer le partenariat entre les enseignants, les membres des pôles territoriaux, les parents, les CPMS et les partenaires externes, dans le but de soutenir les élèves dans leurs apprentissages.	Une évaluation et une analyse du contexte de travail et des besoins des bénéficiaires de la formation avant la formation sont vivement recommandées pour que la formation réponde à leurs attentes. Le formateur ajustera son dispositif en fonction du contexte environnemental et des documents de référence propre aux bénéficiaires de formation	x	x	x	x	Public mixte : Tout public	2 jours	Le réinvestissement et la mobilisation des balises communes Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations	
2	Saisir les enjeux, encourager et développer les pratiques collaboratives, l'intelligence collective et le travail d'équipe au niveau des pôles territoriaux, la collaboration avec les équipes éducatives, les CPMS et les partenaires externes.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive Les compétences relationnelles et émotionnelles	Renforcement des compétences professionnelles des membres de la fonction spécifique XXXX par des échanges de pratiques	Partager son expérience et ses pratiques de métier sur une thématique XXXX. Dégager des pistes de réflexion propres à son contexte scolaire axées sur l'utilisation d'outils et de pratiques efficaces. Créer un réseau de praticiens créatifs et réflexifs par le biais de canaux communicationnels.	Il s'agit ici d'organiser des ateliers de partage de pratiques sous forme de tables thématiques pour les membres des équipes pluridisciplinaires ou des coordinateurs de pôles. Les thématiques attendues sont : * pour les coordinateurs : * la gestion d'une équipe pluridisciplinaire * les difficultés rencontrées dans les pôles territoriaux en lien avec les élèves * les difficultés rencontrées par l'équipe pluridisciplinaire avec les écoles coopérantes (parents et enseignants) * pour les membres des équipes pluridisciplinaires : * comment mettre en place un accompagnement efficace et bienveillant ? * outils et méthodes d'observation de l'élève * épanouissement et motivation de l'élève à besoins spécifiques * l'évaluation au service de l'élève à besoins spécifiques Cette liste n'est pas exhaustive et peut être adaptée en fonction des besoins. Les tables thématiques peuvent comprendre un public mixte d'une équipe pluridisciplinaire ou un public spécifique comme "les logopèdes", "les paramédicaux", "les éducateurs" ...	x	x	x	x	Les "tables thématiques" peuvent comprendre un public mixte d'une équipe pluridisciplinaire ou un public spécifique comme "les logopèdes", "les paramédicaux", "les éducateurs" ...	1 jour	Le réinvestissement et la mobilisation des balises communes	
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordinateur des pôles territoriaux.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive Les compétences relationnelles et émotionnelles	Premiers pas dans l'enseignement officiel subventionné au CECP	Découvrir les programmes d'études du CECP, les orientations pédagogiques sous-tendues par ces programmes et plus spécifiquement la manière dont ils proposent de mettre en œuvre les contenus et attendus des référentiels. Comprendre la signification et les défis inhérents à une approche évolutive et à une vision de la pédagogie inclusive et rationnelle au sein du réseau. Identifier et mettre en œuvre les éléments propices à une collaboration efficace avec l'équipe éducative dans l'intérêt de l'élève à besoins spécifiques.	Pour aborder la vision du réseau, l'opérateur s'appuiera sur le projet éducatif et pédagogique du CECP ainsi que sur les programmes d'études. Il convient également de connaître le cadre réglementaire et législatif inhérent aux pôles territoriaux.	x				Membre d'un pôle novice (moins de 5 ans dans le pôle)	1 jour	Les choix méthodologiques du réseau	
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordinateur des pôles territoriaux.	Les compétences relationnelles et émotionnelles	Aborder le conflit autrement au sein de son école / de son pôle territorial	Identifier les différentes composantes d'une situation de conflit qui pourrait être rencontrée au sein de son école/ de son pôle territorial. En fonction des besoins identifiés ou d'une situation déjà vécue par les participants, analyser des pistes de réflexions, d'actions et d'outils qui permettent d'anticiper et de gérer des situations de conflits.			x		x		2 à 3 jours	Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations	

N° Orientation	Orientation de formation	Thème(s) concerné(s) par la formation	Intitulé de formation CECP	Objectifs de la formation CECP	Recommandations	Public cible					Durée	Spécificités R
						Public spécifique des Pôles		Public mixte : Ecoles / Pôles				
						Membre de l'équipe pluridisciplinaire d'un pôle	Coordinateur d'un pôle	Membre des équipes éducatives	Directeurs	Précisions		
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordonnateur des pôles territoriaux.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive	Le pôle, un acteur vers l'école inclusive : Ploter les actions de l'équipe de son pôle pour la réussite de tous les élèves	En lien avec le projet du pôle territorial, expérimenter une démarche d'analyse et de pilotage en : * Évaluant les pratiques au sein de son pôle et de son équipe pluridisciplinaire en ce qui concerne la mise en place d'apprentissages inclusifs dans les écoles coopérantes de notre pôle; * Réfléchissant entre pairs à la démarche à déployer pour amener la mise en place d'apprentissages inclusifs dans les écoles coopérantes; *Elaborant un plan d'action en vue de mettre en œuvre cette pratique dans les écoles coopérantes.	Il s'agit d'une formation permettant d'analyser ses propres actions en lien avec le sujet et d'élaborer les stratégies à mettre en place dans l'accompagnement des écoles coopérantes par la suite. Cette formation fait partie d'un processus visant à mettre en place un accompagnement ad hoc des élèves au service de leur réussite, avec différentes portes d'entrée en fonction des besoins des écoles. A l'issue de l'identification des besoins, la direction pourra choisir : * soit d'être accompagnée individuellement par un CSA dans la mise en œuvre des actions * soit d'être accompagnée dans le cadre d'une formation à besoins collectifs pour une 2ème journée en équipe * soit de faire accompagner un membre de son équipe par un CSA	(x)	x				1 à 2 jours	Les choix méthodologiques du réseau
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordonnateur des pôles territoriaux.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive	Dans le cadre de l'approche évolutive : penser les stratégies à mettre en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves	Interroger ses pratiques d'enseignement-apprentissage en analysant et opérationnalisant la pédagogie rationnelle pour faciliter l'accès à tous les élèves aux contenus et aux objectifs visés. Dégager des pistes de réflexion propres à son contexte professionnel axées sur l'utilisation d'outils et de pratiques efficaces au service des apprentissages en : * construisant la posture d'appropriation de l'élève pour encourager l'autonomie de l'élève et favoriser l'engagement actif dans les apprentissages; * construisant les savoirs en s'appuyant sur les programmes d'études de manière à stimuler la compréhension de tous les élèves.	*Le formateur démontre une compréhension approfondie de la pédagogie rationnelle, en particulier en ce qui concerne la signification de concepts tels que les gestes différenciateurs et la posture d'appropriation. Ces concepts reposent sur des fondements scientifiques, comme illustrés par Bonniéry (2008), Kahn (2010). Cette formation constituerait le fondement de la pédagogie rationnelle et inclusive, axée sur des pratiques d'enseignement-apprentissage rationnelles. Elle visera notamment à : * minimiser ou éliminer les gestes différenciateurs dans sa pratique professionnelle * construire l'appropriation de l'identité de l'élève pour encourager son autonomie et favoriser son engagement actif dans les apprentissages * construire les savoirs en s'appuyant sur les programmes d'études de manière à stimuler la compréhension de tous les élèves.	x		x		Public mixte : Tout public	2 jours	Les choix méthodologiques du réseau
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordonnateur des pôles territoriaux.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive Les compétences relationnelles et émotionnelles	Comment mettre en œuvre des aménagements raisonnables plus inclusifs au service de tous les élèves dans nos écoles coopérantes ?	S'approprier les pratiques pédagogiques rationnelles visant à promouvoir un apprentissage inclusif pour l'ensemble des élèves, en prenant en compte les besoins spécifiques des élèves confrontés à des troubles d'apprentissage. Élaborer des stratégies innovantes et inclusives, basées sur des pratiques pédagogiques rationnelles, afin de répondre de manière adaptée aux besoins divers des élèves, tout en favorisant leur intégration harmonieuse dans un cadre éducatif commun. Définir les conditions essentielles à la mise en œuvre de ces stratégies, garantissant ainsi une pratique pédagogique et méthodologique commune et cohérente pour tous les élèves, en fonction des particularités propres au contexte éducatif. Établir un plan d'action visant à organiser, mobiliser et dynamiser la mise en œuvre des stratégies d'aménagements raisonnables dans les écoles, en évitant une approche trop catégorielle du trouble et en s'inscrivant dans une perspective d'inclusion.	Les évolutions récentes et les stratégies d'aménagements raisonnables ainsi que les pratiques d'évaluation adaptées seront considérées comme connues. La formation vise principalement la réflexion des participants sur la mise en œuvre de ces aménagements raisonnables au sein des écoles coopérantes. Beaucoup de membres des pôles sont déjà bien avertis sur ces questions et ils attendront une formation qui aille beaucoup plus loin que pour un enseignant lambda. Point d'attention : être vigilant à ne pas se centrer sur une approche trop catégorielle ou trop pointue, le travail des pôles s'inscrit dans une optique d'inclusion La formation pourra être proposée en deux niveaux de formation, avec un niveau d'approfondissement.	x		x			2 à 5 jours	Les spécificités, la singularité, le particularisme des réseaux, des écoles/PMS (par ex. en termes de pédagogie et d'identité, chaque école a sa problématique par rapport au redoublement, comment agir sur la situation de mon école/de ma classe à partir de la compréhension de cet enjeu) Les choix méthodologiques du réseau
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordonnateur des pôles territoriaux.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive Les compétences relationnelles et émotionnelles	Comment accompagner l'élève et l'enseignant après le processus d'observation ?	Identifier les conditions indispensables pour fournir des retours constructifs, exprimés dans un langage adapté, afin de favoriser un dialogue ouvert et productif avec les enseignants et l'élève. Sélectionner une méthode, une démarche à mettre en œuvre pour communiquer un feedback. Découvrir comment utiliser le fruit de l'observation pour accompagner l'élève et l'enseignant en communiquant et collaborant autour de l'observation.	Une approche en termes de besoins, pas en fonction des catégories de handicap. Il s'agit d'un message-clé à faire passer en formation. Atteindre des objectifs d'apprentissage commun par l'observation et le partage de pratiques conjointes. La construction d'outils d'observation et de dispositifs ainsi que des stratégies d'identification des besoins ne seront pas abordées lors de cette formation. Il s'agira surtout de réfléchir sur la communication des résultats et sur la mise en œuvre de pistes d'amélioration avec les écoles et l'élève éventuellement.	x		x			1 à 2 jours	Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordonnateur des pôles territoriaux.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive Les compétences relationnelles et émotionnelles	Regard réflexif sur les outils numériques et les ressources au service des élèves à besoins spécifiques au sein du pôle et de nos écoles coopérantes	Mener un état des lieux des outils déjà mis en place au sein du pôle et des écoles coopérantes. Comparer, sélectionner et évaluer d'autres outils numériques favorisant l'autonomie de l'élève dans ses apprentissages. Analyser les facteurs qui contribuent ou freinent leur mise en place et leur utilisation dans les classes. Identifier et déployer les actions permettant de réguler, renforcer et pérenniser leur utilisation. Mettre en place un processus d'accompagnement pour que les écoles coopérantes s'approprient ces outils.	La deuxième journée devra être espacée de quelques semaines de la première pour permettre la mise en pratique d'un outil / d'une action. La deuxième journée permettra dès lors l'évaluation de la mise en œuvre.	x					2 jours	Le réinvestissement et la mobilisation des balises communes
3	Soutenir le développement des compétences professionnelles, faire évoluer ses connaissances et ses pratiques dans sa fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux, de coordonnateur des pôles territoriaux.	Les connaissances scientifiques, didactiques et techniques dans le cadre de l'école inclusive Les compétences relationnelles et émotionnelles	Comment mettre en place les aménagements raisonnables dans le cadre des évaluations des apprentissages ?	Approfondir ses connaissances de la vision formative de l'évaluation et des difficultés rencontrées par les élèves à besoins spécifiques lors d'une évaluation. Identifier les adaptations possibles des évaluations afin de permettre aux élèves à besoins spécifiques de démontrer leurs compétences sans être pénalisés en raison de leurs troubles. Mettre en place un processus d'accompagnement qui permet aux écoles coopérantes de sélectionner des outils d'évaluation adaptés à l'objectif d'évaluation ciblé.	Les évolutions récentes et les stratégies d'aménagements raisonnables ainsi que les pratiques d'évaluation adaptées seront considérées comme connues. La formation vise principalement la réflexion des participants sur la mise en œuvre de ces aménagements raisonnables dans le cadre de l'évaluation au sein des écoles coopérantes. Beaucoup de membres des pôles sont déjà bien avertis sur ces questions et ils attendront une formation qui aille beaucoup plus loin que pour un enseignant lambda.	x		x		Public mixte : Tout public	2 à 3 jours	Les formations sur mesure : prise en compte des spécificités de l'école dans la co-construction des formations

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 mars 2023 approuvant le programme général de formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaires des centres PMS pour la période entre les années scolaires 2023-2024 et 2028-2029 du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).

Bruxelles, le 21 mars 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations Internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

Caroline DESIR

Annexe 2 : Formations du programme général de formation professionnelle continue à destination des membres de l'équipe éducative des écoles (CECP) ouvertes aux membres du personnel des pôles territoriaux.

N°	Orientation de formation	Thème(s) concerné(s) par la formation	Intitulé de formation CECP	Objectifs de la formation CECP	Recommandations	Public cible					Durée
						Public	Public mixte			Précisions	
						Membre de l'équipe pluridisciplinaire d'un pôle territorial	Coordonnateur d'un pôle territorial	Membre des équipes éducatives des écoles (tous niveaux)	Directions		
1	S'approprier l'approche évolutive de prise en charge des besoins d'apprentissages de tous les élèves via notamment des pratiques de différenciation pédagogique, l'observation fine, et l'évaluation diagnostique et formative	<p><i>Les dispositifs spécifiques complémentaires</i></p> <p><i>Les pratiques de différenciation pédagogique (dans la classe, accompagnement personnalisé et dispositifs spécifiques complémentaires)</i></p> <p><i>Les pratiques de différenciation didactique (dans la classe, accompagnement personnalisé et dispositifs spécifiques complémentaires)</i></p> <p><i>L'évaluation au service des apprentissages</i></p>	Construire un projet de coenseignement	<p>Saisir les avantages, les limites et les difficultés qui existent dans le coenseignement.</p> <p>S'approprier les différentes configurations possibles du coenseignement ainsi que les conditions de réussite.</p> <p>Clarifier la problématique en amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Recenser les besoins (des élèves et des enseignants) ; * Repérer les contraintes, les ressources propres ; * Déterminer le but à atteindre. <p>Co-construire le projet et réfléchir à la mise en place des trois phases complémentaires : la co-planification, la co-instruction et la co-évaluation.</p> <p>Concrétiser en classe : co-construire une activité en coenseignement et la tester dans l'école.</p> <p>Évaluer et réguler le projet.</p>	<p>Le CECP souhaite mettre en avant des pratiques pédagogiques efficaces par le biais de ce dispositif reconnu par le monde scientifique : le coenseignement. Cette modalité permet de répondre à la diversité de la classe. L'opérateur focalise sa formation sur le dispositif demandé en traitant l'apport de cette stratégie dans les apprentissages, mais aussi les limites du dispositif.</p> <p>Il est recommandé de suivre la formation entre collègues qui souhaitent mettre en place le coenseignement.</p> <p>Le suivi de la formation s'opère sur une année scolaire : 3 journées pour concevoir le projet et 2 journées de régulation et de retour sur les pratiques.</p> <p>Cette formation pourra être suivie en deuxième année pour l'évaluation et la régulation du projet.</p>	x	x	x	x		5 jours
19	Contribuer au développement de la transition numérique dans l'enseignement	<p>Les compétences numériques professionnelles (cadre professionnel, bien-être, déontologie, communication, travail collaboratif, réflexivité, Pix)</p> <p>Les compétences numériques et techniques spécifiques hors enseignant (personnel en charge de l'administration, délégué-référent numérique/référent technopédagogue; direction; accompagnateur CEFA)</p>	Amélioration de la gestion administrative de l'établissement à travers la plateforme CREOS	<p>S'approprier les bases d'application de la plateforme CREOS dans la gestion scolaire de son établissement : la gestion des enseignants, l'organisation des formations continues et le partage de ressources pédagogiques.</p> <p>S'approprier la bibliothèque interactive de ressources numériques.</p> <p>Organiser la formation professionnelle continue : Encoder les formations répondant à des besoins collectifs et suivre les inscriptions des enseignants à la formation répondant à des besoins personnalisés.</p>	Seule la partie "gestion des enseignants" sera ouverte aux coordonnateurs.		x		x	Personnel en charge de la gestion administrative de l'école	1 jour
1	S'approprier l'approche évolutive de prise en charge des besoins d'apprentissages de tous les élèves via notamment des pratiques de différenciation pédagogique, l'observation fine, et l'évaluation diagnostique et formative	<p><i>Le sens, les enjeux, la philosophie, le cadre juridique, institutionnel et conceptuel de l'approche évolutive</i></p> <p><i>Les pratiques de différenciation pédagogique (dans la classe, accompagnement personnalisé et dispositifs spécifiques complémentaires)</i></p> <p><i>Les pratiques de différenciation didactique (dans la classe, accompagnement personnalisé et dispositifs spécifiques complémentaires)</i></p> <p><i>L'évaluation au service des apprentissages</i></p>	Différenciation : Pour quoi ? Pour qui ? Comment ?	<p>(Re) questionner ses pratiques de différenciation en abordant notamment les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les types de différenciation dans lesquels se situent ses propres pratiques enseignantes ; - Les modalités de différenciation choisies ; - La présentation de quelques dispositifs en vue de mettre en lumière leurs potentialités ainsi que leurs limites et/ou leurs dérives. <p>Faire les liens avec la note méthodologique des programmes d'études.</p>		x	x	x	x		1 jour
6	Encourager et développer les pratiques collaboratives et l'intelligence collective à partir des besoins de la communauté éducative et des partenaires externes	<p><i>Les outils et les méthodes pour enrichir/mettre en œuvre les pratiques collaboratives</i></p>	Regard réflexif sur nos outils de travail collaboratif	<p>Mener un état des lieux des outils de travail collaboratif utilisés qui permettent le suivi d'un élève à besoins spécifiques.</p> <p>Analyser les facteurs qui contribuent ou freinent leur mise en place/utilisation.</p> <p>Identifier et déployer les actions permettant de réguler, renforcer, pérenniser leur utilisation.</p>	<p>Une évaluation et une analyse du contexte de travail et des besoins des bénéficiaires de la formation avant la formation sont vivement recommandées pour que la formation réponde à leurs attentes.</p> <p>Le formateur ajustera son dispositif en fonction du contexte environnemental et des documents de référence propres aux écoles coopérantes.</p>	x	x	x	x		2 jours

N°	Orientation de formation	Thème(s) concerné(s) par la formation	Intitulé de formation CCEP	Objectifs de la formation CCEP	Recommandations	Public cible				Durée	
						Public	Public mixte	Directions	Précisions		
						Membre de l'équipe pluridisciplinaire d'un pôle territorial	Coordonnateur d'un pôle territorial	Membre des équipes éducatives des écoles (tous niveaux)	Directions	Précisions	
17	Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des processus et des pratiques de pilotage, de leadership au sein des écoles, dans une perspective collaborative et de développement professionnel et organisationnel (ne rien compléter dans cette colonne)	<i>Le rôle, l'implication des MDP dans le cadre de la gestion du leadership pédagogique distribué ou partagé...</i>	Renforcer ses compétences de leadership	Mener une analyse de son propre leadership mis en place dans sa fonction de direction / coordonnateur. Identifier les actions et dispositifs à mettre en place pour renforcer son propre leadership. Mobiliser le portfolio professionnel : amorcer son projet personnel de formation, insérer les traces expérimentelles de compétences renforcées par cette formation.			x		x	Public mixte	2 à 5 jours
19	Contribuer au développement de la transition numérique dans l'enseignement	Les compétences numériques professionnelles (cadre professionnel, bien-être, déontologie, communication, travail collaboratif, réflexivité, Pix) Les compétences numériques et techniques spécifiques hors enseignant (personnel en charge de l'administration, délégué-référent numérique/référent technopédagogue; direction; accompagnateur CEFA)	Comment utiliser des dispositifs numériques pour développer le travail collaboratif au sein de mon établissement, de ma classe ?	Approfondir l'utilisation d'un dispositif numérique pour le travail collaboratif : Padlet ou Microsoft Office ou Google Drive, ou Teams... afin de le mettre en œuvre dans l'école/de classe. Développer des dispositifs numériques facilitant le travail collaboratif : *En sélectionnant ces outils numériques selon l'objectif : pour partager des ressources, planifier un projet, gérer des tâches, organiser une pédagogie numérique partagée... *En organisant ces outils dans une pédagogie numérique partagée; *En évaluant la pertinence des outils sélectionnés en fonction de la réalité de l'école; *En coordonnant le projet commun selon les spécificités de l'outil utilisé. Adopter une posture réflexive quant à ses pratiques actuelles pour intégrer progressivement le numérique dans les pratiques enseignantes.	Il s'agit ici d'approfondir le sujet des outils numériques en l'adaptant aux besoins des bénéficiaires de la formation et de leur réalité de classe et/ou d'école. Une évaluation et une analyse du contexte de travail et des besoins des bénéficiaires de la formation avant la formation sont vivement recommandées pour que la formation réponde à leurs attentes. Il est conseillé à l'opérateur de s'intéresser à la formation de l'IFPC pour assurer la complémentarité.	x	x	x	x		2 jours
<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 mars 2023 approuvant le programme général de formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaires des centres PMS pour la période entre les années scolaires 2023-2024 et 2028-2029 du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).</p> <p>Bruxelles, le 21 mars 2024.</p> <p>Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,</p> <p>Pierre-Yves JEHOLET</p> <p>La Ministre de l'Éducation,</p> <p>Caroline DESIR</p>											